

de nous exprimer vivement, sans que pour cela les sons en soient altérés.

Grâce donc à son accent tonique, la langue française est à la fois naturelle, variée, douce, énergique, vive et nette ; et Rivarol a pu dire : “ Ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. ” (1)

Il y a longtemps que cette parole a été prononcée ; et depuis, les nations d'Europe n'ont cessé d'en reconnaître la justesse, en adoptant l'idiome de France comme la langue diplomatique. Si, aujourd'hui, cette glorieuse prérogative menace d'être enlevée à notre mère-patrie, cela est dû sans doute à la décadence d'une littérature qui ne connaît plus la précision ancienne et qui fait de la sonorité son principal souci.

Nous n'avons encore étudié que l'accent dans les mots. C'est l'accent dans les phrases qui détermine le rythme.

Mais il faut remarquer que tous les accents toniques ne sont pas nécessairement rythmiques.

Tout mot qui n'a pas une simple valeur grammaticale reçoit l'accent tonique ; mais l'accent rythmique frappe celui-là seulement qui fait césure, c'est-à-dire qui finit un groupe de mots intimement liés ensemble, un *nombre terminé*, après quoi le sens, s'il n'est pas complètement arrêté, est du moins légèrement suspendu. La césure n'exige pas un silence, mais une certaine tenue de la voix qui ressemble beaucoup à la quantité. L'accent rythmique n'est donc pas un accent spécial ; il n'existe pas par lui-même. C'est plutôt un *accent tonique renforcé*.

Or, comme il serait illogique de renforcer un accent tonique naturellement faible, il s'en suit qu'une phrase bien rythmée doit pouvoir se diviser en groupes sonores frappés sur leur dernière syllabe d'un accent tonique, que l'importance du mot permet de marquer avec force. Le rythme aura donc plus ou moins de puissance, selon que les accents rythmiques seront superposés à des accents toniques plus ou moins importants.

En d'autres termes, le rythme n'étant sensible que grâce au renforcement de certains accents toniques, il convient que ces derniers surmontent des mots dont la valeur dans la phrase justifie ce renforcement.

---

(1) Disc. sur l'universalité de la langue française, en 1784.